

MUSÉE ROYAL

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant une Statue
en marbre (du XVI^e siècle) offerte
en vente par l'Eglise des S. S.
Michel & Gudule, à Bruxelles

N^o 1231.

NUMÉRO
D'ORDRE.

DATE
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

1231 Eglise des S. S. Michel & Gudule. - Statue en marbre.

N^o 196109-B-20921.

Rappeler dans la réponse la date ainsi que le numéro de la présente.

Objet :

Beaux arts.

Bruxelles, le 17^e globe 1870.

ENTRÉE 19 NOVE 1870

ENREGISTRÉ LE

19 9^e
14803

Monsieur le Ministre,

Annexes :

L'administration communale de Bruxelles m'a
 adressé, il y a quelque temps, la lettre suivante :

" Dans un magasin dépendant de l'église St. Michel et
 " Gudule et situé rue du bois-Saurage, N^o 17, se trouve de-
 " -posée, depuis longtemps, une statue en marbre blanc, re-
 " -présentant une Madone, 3/4 hauteur, avec l'enfant Jésus
 " en pied.

" D'après une lettre adressée au Collège par le Conseil de
 " fabrique, cette oeuvre d'art paraît être du XV^e ou du XVI^e
 " siècle, et l'on croit qu'elle provient de l'ancienne abbaye
 " de St. Bernard. Placée successivement dans les églises
 " du St. Sacrement & de la Madeleine, elle a, par suite de diver-
 " ses circonstances, été reléguée dans le magasin sus dit, où
 " sa conservation, entière et complète jusqu'à ce jour, paraît
 " être compromise dans l'avenir.

" Nous vous prions, Monsieur le Gouverneur, de
 " vouloir bien demander l'avis du Département de l'In-
 " -térieur sur la valeur artistique de cet objet et sur
 " l'emploi qu'il conviendrait d'en faire.

" Le suisse Goffart, qui habite la maison N^o 17,
 " a reçu du conseil de fabrique les instructions néces-

A Monsieur
le Ministre de l'Intérieur.

« sâmes pour montrer cette statue aux personnes qui se
« raient chargées de l'examiner. »

J'ai prié un des membres du comité des correspon-
dants de la commission des monuments, M^r De Brou,
de bien vouloir aller examiner l'objet d'art en question
et de m'adresser un rapport sur les résultats de ses
démarches.

Dans la dernière séance du Comité M^r De Brou
a fourni quelques renseignements, desquels il résulte
que la statue a une certaine valeur artistique. Il
pense qu'elle appartient à la fin du XVI^e siècle. Elle
surmontait dans le temps, la chapelle du St Sacre-
ment, à l'église Ste Gudule et paraît en avoir été
enlevée, parcequ'elle n'a pas tout le caractère de dévot-
ion désiré dans les églises; l'enfant est entièrement nu
et la gorge de la vierge est en partie découverte.

M. De Brou estime que cette statue pourrait
être convenablement placée dans notre musée, surtout
qu'il ne s'y trouve aucune statue remontant à l'époque
à laquelle appartient le groupe qui nous occupe.
Il pense que l'Etat devrait faire des démarches au-
près de la fabrique de l'église Ste Gudule, qui, pro-
bablement, céderait cet objet d'art à un prix raisonna-
ble.

Suivant l'opinion de M^r De Brou ce groupe vaut
de 2 à 3,000 francs.

Je suis d'avis, Monsieur le Ministre, qu'il
y a lieu de donner à cette affaire la suite indiquée ci-dessus.

Le Gouverneur,

Cuy

— mis. —

Copie

Gouvernement
de la
Province du Brabant

N^o 196109 - B 20921

Bruxelles, le 17^e 9^{bre} 1870



à Monsieur le Ministre de l'Intérieur

L'Administrateur Communal de Roubaix
m'a adressé, il y a quelque temps, la lettre suivante :

" Dans un magasin dépendant de l'Eglise de
" S. S. Michel & Gudule et situé rue des Bois - Sauvage, N^o 1,
" se trouve déposée depuis longtemps, une statue en marbre
" blanc, représentant une madone, 3/4 hauteur, avec
" l'enfant Jésus au pied. "

" D'après une lettre adressée au Collège par
" Conseil de fabrique, cette œuvre d'art paraît être du
" XV^e ou du XVI^e Siècle, et l'on croit qu'elle provient
" de l'ancienne Abbaye de St Bernard. Placée
" successivement dans les Chœurs du St Sacrement
" & de la Madeline elle a, par suite de diverses
" circonstances, été reléguée dans le magasin susdit
" où sa conservation entière & complète jusqu'à ce
" jour, paraît être compromise pour l'avenir. "

" Nous nous permettons, M^{re} le Gouverneur, de
" vous bien demander l'avis du Département de
" l'Intérieur sur la valeur artistique de cet objet
" et sur l'emploi qu'il conviendrait d'en faire. "

" Le Scieur Goffart, qui habite la maison
" N^o 17, a reçu du Conseil de Fabrique les instructions
" nécessaires pour monter cette statue sur des personnes
" qui seraient chargées de l'examiner. "

J'ai pris un des membres du Comité des
Correspondants de la Commission des Monuments
M. De Vree, de bien vouloir aller examiner l'objet

MUSEE DE LA SCULPTURE
DE LA VILLE DE PARIS
1871
J'ai posé question et de m'adresser un rapport sur
les résultats de ses démarches.

Dans la dernière séance du Comité, M. DeBran
a fourni quelques renseignements d'après lesquels il résulte
que la Statue a une certaine valeur artistique. Il pense
qu'elle appartient à la fin du XVI^e Siècle. Elle se trouvait
dans le temple, la Chapelle du St Sacrement, à l'Eglise
St-Judule et parait en avoir été enlevée, par conséquent elle
n'a pas tout le caractère de dévotion dévot dans les
Eglises. L'Enfant est entièrement nu et la gorge de
la Vierge est en partie découverte.

M. DeBran estime que cette Statue pourrait
être convenablement placée dans notre Musée, surtout
qu'il ne s'y trouve aucune Statue remontant à
l'époque à laquelle appartient le groupe qui nous occupe.
Il pense que l'Eglise devrait faire des démarches auprès
de la fabrique de l'Eglise de St-Judule qui, probable-
ment céderait cet objet d'art à un prix très ornable.

Suivant l'opinion de M. DeBran, ce groupe
vaut de 2 à 3000 francs.

Je suis d'avis, M. le Ministre, que'il y a
lieu de donner à cette affaire la suite indiquée
ci-dessus.

Le Gouverneur
(Signé) Delois Chorn.

MINISTÈRE

DE

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12.

DIRECTION GÉNÉRALE

DES

BEAUX-ARTS, DES LETTRES

ET

DES SCIENCES.

N^o 14889

1 Annexe.

Bruxelles, le 21 novembre 1880.



Renvoyé à l'avis de la Commission
des Musées royaux de peinture et de
sculpture la dépêche ci-jointe, par
laquelle M. le Gouverneur du
Brabant signale la possibilité de
faire l'acquisition, en faveur du Musée
de l'Etat, d'un groupe en marbre re-
présentant "La Vierge et l'Enfant
Jésus" et appartenant à la fabrique de
l'église des S. S. Michel et Gudule.

POUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Directeur
Le ~~Secrétaire~~ général,

Willems

À la Commission
des Musées royaux de peinture et de sculpture

Commission Directrice

des Musées royaux de Peinture et de Sculpture de Belgique.

Séance Du 27 Janvier 1871 (Vendredi) à 2 heures

ORDRE DU JOUR:

X Groupe en marbre ^{Statuaire} présentée par la fabrique de
St. Eglise des S. Michel, Indreux
Examen des ouvrages offerts en vente
Affaires diverses

haut. 0.65 - à la base
long. 0.60 - mi. corps
La Vierge est de Sabot, ontime
L'enfant Jésus est de Sabot, ontime
Ce groupe, conçu et exécuté par
le style de la renommée glorieuse
n'est pas nommé l'auteur.
Quant à l'acquisition, mon avis est négatif.

Le Secrétaire,

Stiéven

BRUX., IMP. DOLS WITTUCK.

Monsieur Eug. Simonis
Membre de la Commission directrice des Musées
royaux de Peinture & de Sculpture de Belgique.

Bruxelles, le _____ 186

Bruxelles, 6 février 1871

à M^{rs} Dux, ²

Clerc - Doyen de l'Eglise
des S. P. Michel & Gudule

à Bruxelles.

Après plusieurs démarches infructueuses de la part de Membres de la Commission Dir. des études royales, pour voir la Statue en marbre exposée chez le Suisse de l'Eglise des S. Michel & Gudule, la Commission d'histoire a permis le désir que de faire transporter cette œuvre de Sculpture au Musée, afin qu'elle puisse être soumise à l'examen de M. le Doyen.

J'ai le honneur de vous prier M. le Doyen, de vouloir bien, si possible, me faire connaître si vous ne voyez pas d'inconvénient à ce que deux surveillants des études soient chargés d'opérer le transport dont il s'agit.

Bruxelles, 6 fév. 1871. M. le Doyen
l'ass. de ma C^{te} distinguée.

Le Secrétaire
H.

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le 19 Avril

187/.



N^o 14803.

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

SOMMAIRE

Par apostille du 21 novembre dernier,
même emargement que ci-contre, le
Département de l'Intérieur a renvoyé
à l'avis de votre collège une Dépêche par
laquelle Monsieur le Gouverneur des Provinces
signalait la possibilité de faire l'acquisition
d'un en-faveur du Musée de l'Etat d'un
groupe en marbre représentant "La
Vierge avec l'Enfant Jésus", appartenant
à la fabrique de l'Eglise des J. S. Michel
et Guille, à Brunselles.

Il serait utile au Département
de

A la Commission des musées royaux de peinture
et de sculpture.

De connaître la suite qui a été
donnée à cette affaire.

Agré, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Pour le Ministre:

Le Directeur général.

W. L. P.

Brux. 27 Avril 1871

à M^r. le Ministre des
B^eaux-Arts

Après plusieurs démarches
infructueuses de ~~la part~~ faites
par les membres de la Commission
qui se sont présentés chez M^r.
Suisse de l'Église de St. Michel
et Guiselle, pour examiner le
groupe en marbre dont
vous m'avez adressé votre lettre
du 12 de ce mois et de
Brux. - Arts N^o 14803, nous
avons prié M^r. le Doyen
Nuyts de vouloir bien nous
autoriser à faire transporter
ce marbre au Musée de Peinture.
Jusqu'ici la Commission
n'a point reçu de réponse
au désir qu'elle a exprimé.
Elle vient, en conséquence,
de renouveler sa demande
et dit qu'elle sera en mesure
de la faire, elle aura l'hon-
neur, M^r. le Ministre, de
vous transmettre son avis

Sur la suite qu'il aura
lieu de donner à cette
affaire.

Veuill. M. Hellin - agr.
d'ap. dr.

Le Vice-Président
Le Secrétaire

M. Hellin
Ch. Robineau

27 Avril 71.

M. Nuyts

Cur. - Doyen de l'Eglise
du S. S. Michel & Gudule.

Le 6 février 71, nous
avons eu l'honneur de
vous demander si vous
ne seriez pas d'avis d'envoyer
à ce que le Groupe en marbre
que est le Gouvernement duf
Président et signalé comme
pouvant être acquis pour la
Collection de l'Etat
être transporté en l'Etat
de l'Etat.

Après de nous ~~mettre~~
à même de répondre à la
demande d'avis qui nous
a été adressée à ce sujet par
le Gouvernement nous avons
vous priez, M. le Doyen, de
vouloir bien nous faire
connaître si il existe quelque
empêchement à l'achat
au des en expresse par l'Etat
Commission des œuvres d'art
clues.

Veuill. M. le Doyen
agréer l'ap. de ref. de
son Président

Dr. Le Vice-Président

Le Secrétaire

M. Hellin
Ch. Robineau

Bruxelles le 28 Avril 1871.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1231

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de répondre à votre demande
de ce jour que je n'ai pas le moindre souvenir
de votre lettre du 6 février. La lettre-ci est par-
venue au doyen, ce que j'ignore, elle ne m'a pas
été remise, ou s'est égarée peut-être parmi les nom-
breuses correspondances qui n'ont pas encore reçu de
réponse. Aussitôt que vous m'aurez signalé le
groupe de marbre que le Gouvernement voudrait acquérir
pour les musées royaux, je me ferai un devoir d'en réfé-
rer au Conseil de fabrique de St. Gervais.

Agitez, Monsieur le Président, l'assurance
de ma considération très-distinguée

J. D. Nuyts Curé-doyen
de St. Gervais

Monsieur le Président des Musées royaux de peinture
et de sculpture de Belgique, à Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 1231

Brux. 30 Aout 1871

à Mr. Nuyts,
Cura-Doyen de l'Eglise
des S.S. Michel, Gudule.

Nous avons l'honneur de
vous informer, en réponse
à v^{re} l^{re} du 28 de ce mois,
que le groupe en marbre
au sujet duquel nous
vous avons adressé nos
communications des Océanes
du 27 Aout, se trouve
déposé chez le Suisse de
l'Eglise des S.S. Michel
& Gudule et représente
la Vierge & l'Enfant Jésus.

Muett. agr. Ch. de Doyen,
V^{re} de notre C^{or}p^s
distingué.

Le Secrétaire. Paul Vire-Poisson
V^{re} G. Robiaux